Les grandes écoles françaises - L'École des Chartes.

Numéro d'inventaire : 1979.12226
Auteur(s) : E. Michel
Type de document : article
Éditeur : Sciences et Voyages
Date de création : 1925 (restituée)
Description : 2 feuilles.
Mesures : hauteur : 311 mm ; largeur : 242 mm
Notes : Extrait d'une revue.
Mots-clés : Monographies / Enseignement supérieur
Filière : Grandes écoles
Niveau : Supérieur
Nom de la commune : Paris
Nom du département : Paris
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 3
Mention d'illustration
ill.

30/8/1925

LES GRANDES ÉCOLES FRANÇAISES

L'ÉCOLE DES CHARTES

BEAUCOUP de gens ignorent ce qu'est un chartiste. Le chansonnier Béranger lui-même confondit chartiste et généalogiste, semblant croire que le rôle de ceux que formait l'École des Chartes consistait à chercher, dans les anciennes pièces d'archives, des arguments à l'appui de prétentions nobiliaires.

Le chartiste, sortant de l'École des Chartes, est un savant qui connaît l'histoire proprement dite et la géographie historique de la France, la paléographie, la diplomatie, la philologie, l'histoire de la langue et de la littérature, l'étude critique des sources de l'histoire de France, l'étude des institutions politiques, administratives et judiciaires, du droit civil et du droit canonique, l'archéologie, la numismatique, la bibliographie, le classement des bibliothèques et des archives.

Et cet enseignement, si sérieux, si ample, si varié, a porté jusqu'aux confins du monde la renommée de l'École des Chartes.

L'HISTORIQUE DE L'ÉCOLE

C'est le roi Louis XVIII qui, le 22 février 1821, sur la présentation du comte Siméon, lui-même appliquant une idée du baron de Gérando, signa l'ordonnance qui fit de lui le créateur de l'Ecole des Chartes.

Déjà, au XVIIe siècle, les bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, dont le principal monastère était l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, s'occupaient d'études d'érudition historique. Ce furent les grands aieux des chartistes actuels.

La nouvelle école fut annexée à la Bibliothèque royale et aux archives du royaume, et placée sous le patronage de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à laquelle elle devait fournir des auxiliaires pour l'élaboration des recueils de documents dont elle avait la charge. École bien modeste, en vérité, puisqu'elle ne comprenait que deux professeurs et douze élèves. Après deux ans d'existence, les cours furent suspendus faute d'auditeurs.

Le 11 novembre 1829, une ordonnance de Charles X remédia aux défauts de l'organisation de 1821. Le brevet d'archiviste-paléographe fut créé, qui assura aux élèves de l'Ecole, après trois ans d'études couronnées par de satisfaisants examens, la moitié des emplois vacants dans les bibliothèques publiques, la Bibliothèque royale et dans les archives du royaume. En plus des élèves, dits élèves-pensionnaires, on admit à l'Ecole des auditeurs libres. Cette fois, l'essor était donné, et la prospérité de l'Ecole des Chartes ne fit que s'accroître jusqu'à nos jours.

En 1846, de la mansarde où elle était reléguée à la Bibliothèque nationale, l'Ecole s'installa dans le palais des Archives, au rez-de-chaussée de l'ancien hôtel Soubise, avec entrée par la porte de l'hôtel de Clisson, cette élégante porte du XIVe siècle dont le caractère convenait si bien à une école consacrée à l'étude du moyen âge. Des réformes élargirent et coordonnèrent les cours d'enseignement : des postes de directeur et de secrétaire furent créés ; la soutenance d'une thèse couronna les études des chartistes : peu à peu, l'Ecole se modernisait et prenait sa forme définitive.

Dès 1874, Eugène de Rozière et Adolphe Tardif avaient exprimé le vœu que l'Ecole des Chartes fût transférée au quartier Latin, afin d'étendre le cercle de son action. Leur opinion finit par prévaloir : le 3 novembre 1897, les cours et le siège de l'École étaient transférés des Archives nationales à la Sorbonne, où ils sont actuellement.

M. Maurice Prou, de l'Institut, directeur de l'École des Chartes.

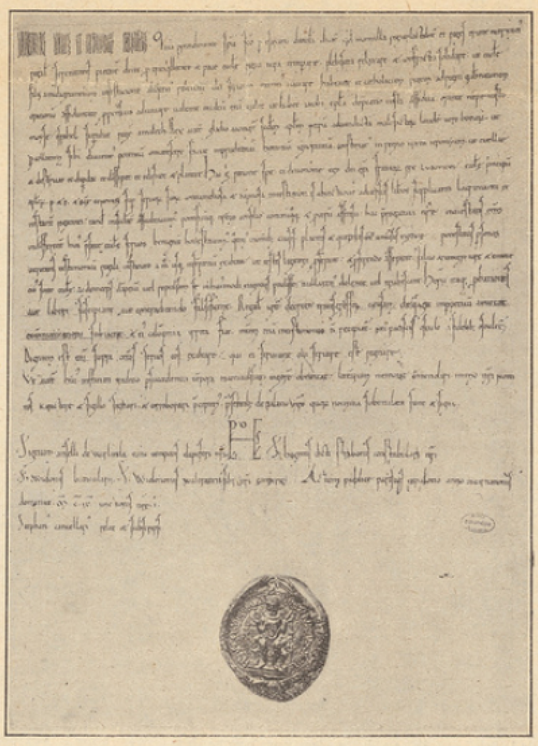

Une des plus precieuses chartes conservées à l'Ecole : Privilège de l'an 1109 du roi Louis VI en faveur des serfs de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris.

LES GLOIRES DE L'ÉCOLE

L'École des Chartes a vu sortir de son sein, à côté des érudits de carrière, toute une suite de diplomates émérites et d'administrateurs excellents. Parmi eux, on peut citer Jules Quicherat, à la fois historien, diplomate, philologue et écrivain ; Léopold Delisle, le savant qui pendant un demi-siècle resta le maître incontesté des études historiques du moyen âge; Adolphe et Jules Tardif, Anatole de Montaiglon, Henri de Jubainville, Boutaric, Léon Gautier, Siméon Luce, Paul Meyer, Paul Viollet, Gaston Paris, dont les ouvrages ont contribué puissamment à établir à l'étranger la supériorité et la renommée des savants de chez nous.

L'École a été jusqu'à voir sortir de ses bancs un ministre de la Marine. Il est toutefois permis de penser que c'est plutôt la politique que l'étude des parchemins moyenâgeux qui fut le fondement de la carrière de M. Camille Pelletan.

A la guerre de 1914-1918, l'Ecole des Chartes paya un lourd tribut. Sur les cinq cents archivistes-paléographes qui existaient à cette époque, cinquante et un furent tués au front, sans compter les mutilés et les blessés, et ceux qui reçurent la Légion d'honneur et la médaille militaire pour leurs faits de guerre.

Une grande plaque de marbre, placée dans la principale salle de cours de l'Ecole, rappelle aux élèves le sacrifice grandiose de leurs ainés, et un livre d'or, orné des cinquante et un portraits des chartistes tombés au champ d'honneur, a été édité à leur mémoire, en 1921.

COMMENT EST-ON ADMIS A L'ÉCOLE DES CHARTES ?

Les cours de l'École ne sont pas publics. Pour les suivre, il est nécessaire de se faire inscrire au secrétariat et de demander une carte d'auditeur libre. Mais, pour avoir le titre d'élève et pouvoir, par suite, obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe, il faut satisfaire à différentes conditions.

Les candidats doivent être français, mais des élèves peuvent être admis, à titre étranger, sur l'avis du Conseil de perfectionnement. Ils doivent être âgés de moins de trente ans, bacheliers de l'enseignement secondaire, et subir d'une façon satisfaisante un concours d'admission composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale. L'épreuve écrite comprend un thème et une version latine, sans dictionnaire, une composition sur l'histoire de la France avant 1815, et une sur la géographie historique de la France. L'épreuve orale consiste en l'explication d'un texte latin et en des interrogations sur l'histoire de la France avant 1815, sur la géographie historique de la France et sur la langue anglaise ou allemande, ou sur les deux, au choix du candidat. Tous les cours sont absolument gratuits.

Les vingt élèves admis tous les

SCIENCES ET VOYAGES

COMMENT LA CHINE ENTRAINE SON ARMÉE

Les photographies ci-dessus, que nous venons de recevoir à *Sciences et Voyages*, sont de date récente. Elles ont été envoyées par un personnage diplomatique. Dans la note qui les accompagnait, ce diplomate disait : « Nous sommes informés que de tous les côtés les sentiments xénophobes et les tendances subversives se développent, causant les plus graves appréhensions. Les photographies ci-jointes montrent comment les forces régulières du gouvernement sont prêtes à toute éventualité. »

Les photographies du haut de la page représentent, à gauche, des troupes de cavalerie en action. A droite, les troupes du général Wu. Au-dessous et à gauche, des troupes appartenant à l'armée du général Feng Yu Hsiang. A droite, l'artillerie du général Wu traversant un torrent. En bas de la page, une ambulance de l'armée du général Wu.

On a nié pendant longtemps le danger du « Péril jaune ». Ceux qui ne voulaient pas croire à l'imminence de ce danger faisaient valoir, à l'appui de leur thèse, l'immensité de l'Empire chinois, son manque d'homogénéité qui rendait inutiles les forces militaires dont il pouvait disposer. Un grand nombre de généraux, en effet, sont, ces dernières années, entrés en lutte les uns contre les autres pour conquérir le pouvoir central. Il fut très difficile de suivre les différentes péripéties de ces luttes intestines, mais il apparaît que la haine de l'étranger serait capable de rassembler sous la même bannière les différents armées qui, jusqu'à présent, n'ont dépensé des munitions que pour lutter entre elles.

La fameuse guerre des Boxers, qui ne date que de vingt-cinq ans, est née d'un pareil mouvement de xénophobie. Si une guerre semblable s'éveillait à nouveau avec des troupes équipées comme le sont à présent celles des différents généraux chinois, les événements risqueraient d'être beaucoup plus graves que ne le furent ceux de 1900.

Toutefois, il ne faudrait pas grandir outre mesure les événements d'Extrême-Orient. Ce qui a fait la force apparente de la Chine, c'est-à-dire l'immensité de son empire et la densité de sa population, risquent d'être autant de facteurs à notre avantage, car il est démontré qu'en matière militaire, le nombre ne suffit pas à assurer la victoire.

En outre, l'unité de la Chine n'est qu'un mythe. Elle n'est qu'une mosaïque de provinces ennemies, de religions, de races et de langues parfois différentes. Elle n'offrirait donc pas une cohésion suffisante pour être un ennemi redoutable.

SCIENCES ET VOYAGES fait d'immenses efforts à seule fin de vous donner, pour un prix modique, beaucoup de choses intéressantes à lire. Abonnez-vous.

30/8/1925

LES GRANDES ÉCOLES FRANÇAISES

L'ÉCOLE DES CHARTES

BEAUCOUP de gens ignorent ce qu'est un chartiste. Le chansonnier Béranger lui-même confondit chartiste et généalogiste, semblant croire que le rôle de ceux que formait l'École des Chartes consistait à chercher, dans les anciennes pièces d'archives, des arguments à l'appui de prétentions nobiliaires.

Le chartiste, sortant de l'École des Chartes, est un savant qui connaît l'histoire proprement dite et la géographie historique de la France, la paléographie, la diplomatie, la philologie, l'histoire de la langue et de la littérature, l'étude critique des sources de l'histoire de France, l'étude des institutions politiques, administratives et judiciaires, du droit civil et du droit canonique, l'archéologie, la numismatique, la bibliographie, le classement des bibliothèques et des archives.

Et cet enseignement, si sérieux, si ample, si varié, a porté jusqu'aux confins du monde la renommée de l'École des Chartes.

L'HISTORIQUE DE L'ÉCOLE

C'est le roi Louis XVIII qui, le 22 février 1821, sur la présentation du comte Siméon, lui-même appliquant une idée du baron de Gérando, signa l'ordonnance qui fit de lui le créateur de l'Ecole des Chartes.

Déjà, au XVIIe siècle, les bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, dont le principal monastère était l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, s'occupaient d'études d'érudition historique. Ce furent les grands aïeux des chartistes actuels.

La nouvelle école fut annexée à la Bibliothèque royale et aux archives du royaume, et placée sous le patronage de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à laquelle elle devait fournir des auxiliaires pour l'élaboration des recueils de documents dont elle avait la charge. École bien modeste, en vérité, puisqu'elle ne comprenait que deux professeurs et douze élèves. Après deux ans d'existence, les cours furent suspendus faute d'auditeurs.

Le 11 novembre 1829, une ordonnance de Charles X remédia aux défauts de l'organisation de 1821. Le brevet d'archiviste-paléographe fut créé, qui assura aux élèves de l'Ecole, après trois ans d'études couronnées par de satisfaisants examens, la moitié des emplois vacants dans les bibliothèques publiques, la Bibliothèque royale et dans les archives du royaume. En plus des élèves, dits élèves-pensionnaires, on admit à l'Ecole des auditeurs libres. Cette fois, l'essor était donné, et la prospérité de l'Ecole des Chartes ne fit que s'accroître jusqu'à nos jours.

En 1846, de la mansarde où elle était reléguée à la Bibliothèque nationale, l'Ecole s'installa dans le palais des Archives, au rez-de-chaussée de l'ancien hôtel Soubise, avec entrée par la porte de l'hôtel de Clisson, cette élégante porte du XIVe siècle dont le caractère convenait si bien à une école consacrée à l'étude du moyen âge. Des réformes élargirent et coordonnèrent les cours d'enseignement : des postes de directeur et de secrétaire furent créés ; la soutenance d'une thèse couronna les études des chartistes : peu à peu, l'Ecole se modernisait et prenait sa forme définitive.

Dès 1874, Eugène de Rozière et Adolphe Tardif avaient exprimé le vœu que l'Ecole des Chartes fût transférée au quartier Latin, afin d'étendre le cercle de son action. Leur opinion finit par prévaloir : le 3 novembre 1897, les cours et le siège de l'École étaient transférés des Archives nationales à la Sorbonne, où ils sont actuellement.

M. Maurice Prou, de l'Institut, directeur de l'École des Chartes.

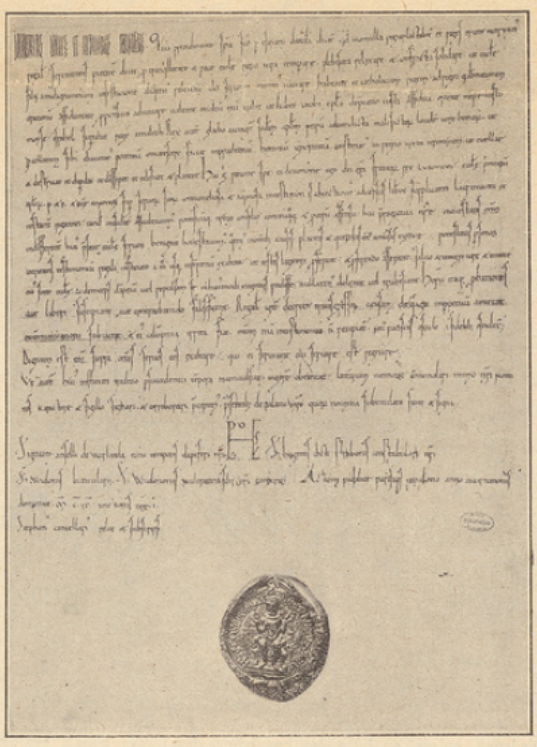

Une des plus precieuses chartes conservées à l'Ecole : Privilège de l'an 1109 du roi Louis VI en faveur des serfs de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris.

LES GLOIRES DE L'ÉCOLE

L'École des Chartes a vu sortir de son sein, à côté des érudits de carrière, toute une suite de diplomates émérites et d'administrateurs excellents. Parmi eux, on peut citer Jules Quicherat, à la fois historien, diplomate, philologue et écrivain ; Léopold Delisle, le savant qui pendant un demi-siècle resta le maître incontesté des études historiques du moyen âge; Adolphe et Jules Tardif, Anatole de Montaiglon, Henri de Jubainville, Boutaric, Léon Gautier, Siméon Luce, Paul Meyer, Paul Viollet, Gaston Paris, dont les ouvrages ont contribué puissamment à établir à l'étranger la supériorité et la renommée des savants de chez nous.

L'École a été jusqu'à voir sortir de ses bancs un ministre de la Marine. Il est toutefois permis de penser que c'est plutôt la politique que l'étude des parchemins moyenâgeux qui fut le fondement de la carrière de M. Camille Pelletan.

A la guerre de 1914-1918, l'Ecole des Chartes paya un lourd tribut. Sur les cinq cents archivistes-paléographes qui existaient à cette époque, cinquante et un furent tués au front, sans compter les mutilés et les blessés, et ceux qui reçurent la Légion d'honneur et la médaille militaire pour leurs faits de guerre.

Une grande plaque de marbre, placée dans la principale salle de cours de l'Ecole, rappelle aux élèves le sacrifice grandiose de leurs aînés, et un livre d'or, orné des cinquante et un portraits des chartistes tombés au champ d'honneur, a été édité à leur mémoire, en 1921.

COMMENT EST-ON ADMIS A L'ÉCOLE DES CHARTES ?

Les cours de l'École ne sont pas publics. Pour les suivre, il est nécessaire de se faire inscrire au secrétariat et de demander une carte d'auditeur libre. Mais, pour avoir le titre d'élève et pouvoir, par suite, obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe, il faut satisfaire à différentes conditions.

Les candidats doivent être français, mais des élèves peuvent être admis, à titre étranger, sur l'avis du Conseil de perfectionnement. Ils doivent être âgés de moins de trente ans, bacheliers de l'enseignement secondaire, et subir d'une façon satisfaisante un concours d'admission composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale. L'épreuve écrite comprend un thème et une version latine, sans dictionnaire, une composition sur l'histoire de la France avant 1815, et une sur la géographie historique de la France. L'épreuve orale consiste en l'explication d'un texte latin et en des interrogations sur l'histoire de la France avant 1815, sur la géographie historique de la France et sur la langue anglaise ou allemande, ou sur les deux, au choix du candidat. Tous les cours sont absolument gratuits.

Les vingt élèves admis tous les